

Justice et protestantisme. Textes réunis par Didier Boisson et Yves Krumenacker (Chrétiens et Sociétés. Documents et Mémoires; 14). Lyon: RESEA-LARHRA, 2011. 187 p.

Ce livre s'inscrit dans la série des volumes résultant des journées d'études sur les protestants et le protestantisme organisées depuis 2002. Ces journées ont porté successivement sur la question du refuge, de la coexistence confessionnelle et des écrits des pasteurs. La cinquième d'entre elles, tenue à Angers le 28 juin 2010, était consacrée aux rapports entre protestantisme et justice. Problématique large, qui est ici resserrée principalement autour de la question du rôle de la justice royale comme instance de régulation des rapports entre la minorité protestante et un Etat de confession catholique. Il n'est donc pas question dans cet ouvrage de l'exercice de la justice par des instances judiciaires protestantes ou des conceptions de la justice propres aux protestants, mais bien de la manière dont ces derniers ont été confrontés ou ont eu recours à la justice royale en France, entre le XVI<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècle. Ordonnées pour l'essentiel selon un plan chronologique, les études réunies dans ce volume analysent d'abord l'usage de la justice dans le contexte des guerres de religions. David El Kenz montre que l'ouvrage de Jean Crespin, *L'Histoire des martyrs* révèle la forte valorisation de la justice par les huguenots, qui y voient à la fois un instrument de salut pour les martyrs, mais aussi un garant des paix de religion et un lieu institutionnel où se réalisent leurs aspirations professionnelles. Michel Nassiet propose une étude très précise des lettres de rémission accordées par le roi de France entre 1563 et 1567, comme « moyen d'application de la politique de pacification ». Les contributions suivantes concernent le XVII<sup>e</sup> siècle. Luc Daireaux isole plus de cinq cent arrêts rendus par le Conseil du roi qui touchent aux protestants entre 1643 et 1666 et offre une édition critique d'un document rendant compte de la politique royale vis-à-vis des protestants dans la généralité de Poitiers ; statistiques et études de cas à l'appui, il peut analyser de manière très détaillée l'évolution de la politique royale vis-à-vis des Eglises réformées et dégager ainsi deux campagnes de réduction de leur place dans le royaume, la première visant les temples, la deuxième leur exclusion des instances de gouvernement municipal. Cette contribution ouvre la voie à plusieurs autres qui concernent les circonstances de la Révocation de l'édit de Nantes. Gwenaëlle Léonus-Lieppe poursuit en quelque sorte l'enquête entamée par Luc Daireaux en montrant comment la monarchie mobilise toutes les procédures judiciaires à sa disposition, la lettre de cachet en particulier, dans le cadre de l'application à Paris de l'édit de Fontainebleau. Didier Boisson examine de manière originale un dispositif particulier qu'autorisent des lois promulguées après la Révocation : elles permettent d'intenter procès contre le cadavre de relaps, en l'occurrence de protestants morts dans leur foi après avoir été convertis au christianisme ; exceptionnelle, cette procédure est

appliquée avant tout contre les figures les plus opiniâtres et les plus connues de la communauté réformée. Dans une étude très fouillée, Olivier Cogne examine pour sa part une centaine de procédures criminelles intentées contre des protestants devant le parlement de Grenoble entre 1724 et 1787 : périodisation des poursuites, origines géographiques et sociales des incriminés, motifs d'accusation sont analysés pour mesurer l'ampleur de la répression dont les protestants de cette région font l'objet au siècle des Lumières. Face à cette répression, le pasteur Rabeau de Saint-Etienne adopte une stratégie fictionnelle : selon l'analyse qu'en donne Cécile Borello, son roman historique, *Le vieux Cévénol* en appelle à un nouvel idéal de la justice. En décalage avec les autres contributions du volume inscrites dans un contexte historique précis et adoptant un point de vue plus sociologique et embrassant les XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, Yves Krumenacker s'attaque à la question de la place particulière que les avocats occupent dans les communautés réformées : elle est si importante qu'elle fait l'objet de dispositions particulières de la *Disciplines* des Eglises réformées. Si l'ensemble du volume est constitué de contribution venant de spécialistes de l'histoire du protestantisme, sa conclusion est cependant confiée à un historien du droit, Benoît Garnot : tout en soulignant le rôle régulateur de la justice mis en évidence par plusieurs contributeurs à ce volume, il suggère notamment un approfondissement de la perspective par l'analyse des rapports entre justice et protestantisme au niveau des justices inférieures.